



Municipalité de Cortébert

Rue du Collège 3, CP 17

www.cortebert.ch

☎ +41 32 489 10 67

@ admin@cortebert.ch

Madame Kanokwan Phokrathok

Monsieur Bashkim Rrahmani

La Résidence 1

2043 Boudevilliers

Référence : PC n° 383/2021 *2021-1297 (63818)

Cortébert, le 2 mars 2021

**Prière d'indiquer la référence susmentionnée
sur toutes les correspondances, y compris factures**

Votre demande de permis de construire

Madame, Monsieur,

Votre demande de permis de construire pour « *Construction d'une maison familiale à très basse consommation d'énergies MPlus-Eco, isolation supérieure aux normes Minergie-P, pose de 40m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture végétalisée. Chauffage avec un poêle à pellets au salon* » sur parcelle 1053 nous est bien parvenue.

Après un examen préalable de la demande, voici ce qui a été constaté :

Formulaire 1.0

- Le champ « Propriétaire foncier » est à laisser vide. La demande ne sera publiée qu'une fois la vente du terrain effectué devant notaire.
- Le champ « Personne responsable » est à compléter.
- L'inclinaison du toit mentionné sur le formulaire (1.5%) ne correspond pas au plan de quartier qui prévoit une pente de toit de 8% à 12%. Il y a lieu de modifier le projet ou de déposer une demande de dérogation à l'article 20, alinéa 2 du *Règlement de quartier Les Oeuchettes* par le biais d'un courrier annexe justifiant la demande*.
- La section « Indications générales » est à compléter (SBP, indice d'utilisation, nombre de pièces, places de stationnement, ...).
- La demande de dérogation à l'article 9, alinéa 2 du *Règlement de quartier Les Oeuchettes* ne peut être faite dans le champ « Remarques ». Il y a lieu de joindre un courrier annexe justifiant la demande*.

**Les demandes de dérogation doivent être justifiées, datées et signées sous la forme d'un courrier annexé à la demande de permis de construire et doivent également mentionner les articles pour lesquels une dérogation est demandée.*

De plus, nous vous rendons attentifs à l'indice d'utilisation de 0,6.

Formulaire 2.1

- Ce formulaire est à compléter, dater et signer.

Formulaire 3.3

- Le point 5 est à compléter.

Formulaire 3.6

- Le point 1 lettre a est à compléter.

Formulaire 5.2

- Quel opérateur pour le télé réseau ? A mentionner dans les remarques.

Formulaire 5.3

- Ce formulaire n'est pas obligatoire.

Formulaire 5.4

- Ce formulaire est à compléter.

Formulaire 5.5

- Les unités de raccordement doivent être mentionnées par étage (par exemple : rez, 1^{er}, 2^e)
- Attention, l'installateur sanitaire mandaté doit être au bénéfice d'une autorisation du Service des eaux de Cortébert. Vous trouverez une liste des installateurs autorisés en annexe.

Formulaire Déc.

- Ce formulaire est à compléter, dater et signer.

Formulaires relatifs à l'énergie (EN-BE et EN1-EN11)

- Ces formulaires sont à compléter, dater et signer.

*Plans en général**

- Tous les plans doivent être à l'échelle 1 :100 ou 1 :50 (surfaces et coupes).
- Les plans de canalisations doivent être à l'échelle 1 :1000
- Toutes les cotes sur les plans de façades et coupes doivent être mentionnées.
- Les panneaux solaires doivent être mentionnés sur les plans.

**En outre, il y a lieu de nous transmettre les plans au format électronique par courriel.*

Plan de situation

- Mentionner les cotes/mesures de la façade Sud-Est.

Nous vous retournons donc votre demande de permis de construire en vous priant de bien vouloir procéder aux modifications nécessaires jusqu'au 31 mars prochain. Passé

ce délai, nous considérerons que vous retirez votre demande. Nous vous informons également que nous n'avons besoin que d'un jeu de formulaires et plans.

Une fois les documents en retour, nous procéderons à un nouveau contrôle.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Secrétariat municipal

2607 Cortébert



C. Juillerat

Copie à :

- Monsieur Jacque Geiser, Bureau technique, Rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière (**avec dossier en retour pour traitement**)